



*ASSOCIATION DE SOCCER
DE SAINTE-FOY — SILLERY*



PROBLÉMATIQUE DES TERRAINS DE SOCCER DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN

Mémoire préparé par

le Conseil de quartier de Sillery
la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France
L'Association de soccer de Sainte-Foy – Sillery

présenté à la commission du BAPE



6 décembre 2005

TABLE DES MATIERES

1. ORGANISMES SIGNATAIRES	3
1.1. Conseil de quartier de Sillery	3
1.2. Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France	3
1.3. Association de soccer de Sainte-Foy – Sillery	3
2. INTÉRÊTS PORTÉS AU PROJET	4
2.1. Boulevard Champlain et Promenade Samuel-de Champlain	4
2.2. Manque criant de terrains de soccer	5
2.3. Proximité de la population desservie.....	7
3. ACCEPTABILITÉ DU PROJET PAR LE MILIEU	8
4. ÉLÉMENTS À MODIFIER : PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT	8
4.1. Dimension des terrains.....	8
4.2. Drainage et irrigation	9
4.3. Éclairage	11
4.4. La « zone silence » : un espace gazonné multifonctionnel	12
5. CONCLUSION	13
RÉFÉRENCES	14
COLLABORATRICE ET COLLABORATEURS À LA RÉDACTION	15
ANNEXES (1 à 5)	16 à 24

1. ORGANISMES SIGNATAIRES

1.1. Conseil de quartier de Sillery

Le conseil de quartier de Sillery (Ville de Québec, 2005a) a été créé en vertu de la *Charte de la Ville de Québec* (L.R.Q., chapitre C-11.5) et du *Règlement sur la constitution des conseils de quartier*, R.V.Q. 213.

Les conseils de quartier sont appelés à

- organiser des séances de consultation publique;
- mobiliser les personnes et les organismes du quartier à encourager la collaboration entre eux;
- proposer des actions locales;
- élaborer des projets pour améliorer la qualité de vie.

Le conseil d'arrondissement les consulte sur les questions qui concernent notamment l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

À l'échelle du quartier, ce sont les conseils de quartier qui constituent les interlocuteurs privilégiés entre la population et l'administration municipale en ce qui concerne les enjeux locaux. Ils sont donc appelés à donner leur avis sur différents projets que leur soumet la Ville.

1.2. Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France

La corporation des loisirs est un organisme reconnu par la Ville de Québec; elle agit comme comité local visant à promouvoir et à organiser les sports et loisirs ainsi que les activités culturelles (à l'exception des jeux de hasard) dans le quartier de Saint-Louis-de-France - Saint-Yves. La corporation des loisirs est également en relation avec l'ASSF par le biais de son engagement dans le sport et en ayant un représentant local membre de son conseil d'administration.

Globalement, la corporation prend en charge l'organisation d'activités sportives, culturelles et de loisirs comme le badminton, le mini-basket, le soccer (jeunes et adultes), le scoutisme ainsi que des cours de formation générale : bridge, espagnol, anglais, cuisine asiatique, émail sur cuivre... Avant même l'instauration des conseils de quartier, la Corporation a joué un rôle qui peut s'y apparenter en déposant à la Ville un plan de développement des infrastructures de sports et loisir, en participant au développement de la cour de l'école de Saint-Louis-de-France, en lançant et en menant à terme le projet de changement de zonage du parc Sainte-Isabelle et en demandant et obtenant des mesures de diminution de la vitesse des automobiles aux abords des parcs récréatifs.

1.3. Association de soccer de Sainte-Foy – Sillery

L'Association de soccer de Sainte-Foy – Sillery (ASSF) est un organisme reconnu par l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery. L'ASSF vise à promouvoir le soccer

et à offrir à tous les adeptes du soccer de l'arrondissement la possibilité de jouer à un niveau qui leur convient. Près de 1500 joueurs et joueuses de tous les âges, habitant ce territoire, jouent durant la saison estivale sur les terrains de soccer extérieurs et près de 500 d'entre eux jouent dans les gymnases durant les saisons d'automne et d'hiver. L'ASSF constitue de ce fait l'association des loisirs qui compte le plus de membres dans l'arrondissement.

L'ASSF utilise actuellement deux terrains de soccer situés dans le parc du Foulon et mis à sa disposition par l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery. À ce titre, elle est donc directement concernée par l'aménagement de la Promenade Samuel-De Champlain.

2. INTÉRÊTS PORTÉS AU PROJET

2.1. Boulevard Champlain et Promenade Samuel-De Champlain

Le long du boulevard Champlain, deux grands terrains de soccer (CCN, 2005a, p.21; ASSF, 2005) sont actuellement utilisés par les adeptes du soccer de Sainte-Foy et de Sillery. Ces deux terrains sont utilisés à la fois pour les entraînements et pour les matchs officiels et les tournois. Le terrain du Foulon numéro 1 est le plus ancien et le plus grand des deux terrains. Le terrain du Foulon numéro 2 est plus récent et plus étroit. Depuis deux ans, l'arrondissement avait prévu d'élargir le terrain numéro 2 en déplaçant d'une dizaine de mètres vers le fleuve le chemin de gravier longeant le terrain. Les budgets pour réaliser ces travaux étaient disponibles et ces travaux devaient être terminés pour la saison 2005. Pour des raisons évidentes et compréhensibles, et dans une perspective d'une bonne gestion des deniers publics, il était normal de ne pas élargir ce terrain en 2005 pour le détruire et le déplacer un an après dans le cadre du projet de la promenade Samuel-De Champlain.

L'aménagement, tel que planifié, présenté et débattu par la CCN dans le cadre de la première partie des audiences publiques du BAPE, est un projet exemplaire auquel adhèrent pleinement le conseil de quartier de Sillery, la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France et l'ASSF. Les informations préliminaires obtenues par l'ASSF nous indiquaient que l'on conserverait deux terrains de soccer (CCN, 2004, p.26; CCN, 2005b, p.1-2; CCN, 2005c, p.1). Les extraits des documents attestant ces informations sont présentés en annexe avec les éléments pertinents encadrés (Annexes 1, 2, 3 et 4). Compte tenu du manque évident de terrains de soccer dans l'arrondissement, de l'engouement grandissant envers le soccer et des promesses faites à différents niveaux d'augmenter le nombre de terrains, les organismes signataires du présent mémoire s'inquiètent fortement de la disparition éventuelle d'un grand terrain de soccer présentement utilisé à plus de 100% pour le remplacer par un petit terrain. Cela aurait un impact considérable sur le développement d'une activité récréative qui suscite un

engouement considérable dans l'arrondissement et dans la ville de Québec elle-même. La Commission fait le même constat lorsqu'elle écrit (CCN, 2005a) : « *Certaines composantes du milieu risquent toutefois d'être davantage perturbées (impacts d'importance moyenne) et ce, à plus long terme, par l'implantation des divers aménagements prévus au projet. C'est notamment le cas des espaces récréatifs du parc du Foulon qui devront être déplacés ailleurs sur le territoire de l'arrondissement pour faire place à la Station du Jardin.* »

2.2. Manque criant de terrains de soccer

La popularité du soccer a crû au cours des dix dernières années et ce sport continue de garder la faveur des jeunes, des adolescents et des adultes. Les statistiques d'inscription montrent l'intérêt toujours grandissant pour ce sport. La problématique du manque de terrains de soccer est une problématique connue dans la ville de Québec et dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery, et reconnue par les responsables du Service des loisirs. Le Plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec (Ville de Québec - 2004, ou document BAPE DB17) fait le constat d'un manque criant de terrains de soccer sur tout le territoire de la ville. À la page 18 dudit Plan directeur, on constate que la somme des terrains de soccer manquants est de 150 terrains (situation année 2003). À la même page, on peut lire la phrase suivante : « *Par ordre d'importance, les arrondissements où les besoins sont les plus criants sont : des Rivières, de Beauport, de Sainte-Foy – Sillery, Laurentien, de Charlesbourg, de la Haute-Saint-Charles, de la Cité/de Limoilou* ». La ville de Québec et l'arrondissement de Sainte-Foy – Sillery ont d'ailleurs saisi l'importance du phénomène car des sommes considérables ont été et seront investies dans l'aménagement récent et futur de nouveaux terrains. C'est ainsi que dans les arrondissements des Rivières et de Beauport, près de cinq terrains naturels et un ou deux terrains synthétiques ont été aménagés depuis 2003 ou le seront d'ici un an. Dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, il est prévu d'installer, d'ici l'automne 2006, un nouveau terrain à surface synthétique à proximité de l'anneau de glace.

Une étude récente (ASSF, 2005) menée par l'ASSF et déposée officiellement auprès du conseil d'arrondissement (séance du conseil du 9 mai 2005) fait état d'un manque d'au moins 10 terrains de soccer pour le seul arrondissement de Sainte-Foy – Sillery. Actuellement (saison 2005), l'ASSF dispose de 10 grands terrains (dont 9 aux dimensions minimales réglementaires pour le soccer à 11 joueurs) et de 5 petits terrains (pour le soccer à 7 joueurs), dont 5 sont partagés avec la Commission scolaire des Découvreurs. Le développement de plusieurs sports de balle (football, rugby, soccer) dans le cadre des activités scolaires ne permettra plus à l'ASSF d'utiliser, dans un avenir rapproché, certains des terrains de la commission scolaire comme ils le sont actuellement. Un document exemplaire publié récemment par la Ville de Québec (Ville de Québec, 2005) intitulé *Soccer Proposition Cadre de gouvernance*, fait part de cette

préoccupation lorsqu'on lit dans le paragraphe intitulé *Réalités scolaires* les lignes suivantes :

« Fait connu, la popularité du football et du rugby est grandissante tout comme le Programme Sports-Études ainsi que les concentrations sportives. La pratique de ces sports implique une grande disponibilité de terrains et il faut se rappeler que 29 % des terrains de soccer sont de propriété scolaire (44 terrains sur 152 terrains) et que la cohabitation de ces sports est fort difficile avec le soccer. À ce propos, il y a une tendance du milieu scolaire à récupérer leurs terrains ».

Dans une lettre qui devrait être adressée d'ici début décembre à la CCN, la Commission scolaire des Découvreurs signifiera ses craintes de voir disparaître un grand terrain de soccer dans l'arrondissement, ce qui aurait pour conséquence d'encre accroître la pression sur les terrains existants. De même, ce printemps, on pouvait lire dans le journal *l'Appel* (2005) un article ayant pour titre « *Un succès qui a pavé la voie. Départ canon pour le programme Études-Sports aux Compagnons* ». Le terrain de soccer des Compagnons est un de 5 grands terrains appartenant à la commission des Découvreurs mis à la disposition de l'arrondissement durant la période estivale pour les besoins de l'ASSF.

De plus, suite à l'instauration prochaine de nouvelles activités sportives, le Séminaire des Pères Maristes et l'école Saint-Jean-Berchmans, deux écoles situées à proximité immédiate des terrains du Foulon, ont fait une demande d'accès à ces terrains auprès des autorités de l'arrondissement (Blais, septembre 2005).

La conséquence de ce manque de terrains est que les terrains existants sont surutilisés. Ce constat est particulièrement vrai dans les secteurs de Sillery et Saint-Louis-de-France qui sont les quartiers avoisinant la Promenade Samuel-De Champlain. En effet, à l'exception des terrains du Foulon, ces deux secteurs ne disposent que de deux terrains, Saint-Louis-de-France et Du Buisson. Le réengazonnement fréquent et l'état actuel de ces deux terrains sont la preuve de cette surutilisation. De plus, la densité d'habitation, le peu (ou l'absence) d'espaces disponibles ainsi que la valeur foncière des territoires de Sillery et de Saint-Louis-de-France ne laissent pratiquement aucune place à l'aménagement de terrains de soccer de remplacement dans le secteur.

La grande popularité actuelle du soccer s'est développée dans la région de Québec depuis une dizaine d'années seulement et elle se poursuivra dans le futur. Les cohortes de jeunes qui ont découvert le soccer depuis toutes ces années continuent à augmenter; elles amèneront inévitablement dans le monde adulte la popularité grandissante de leur sport. Déjà, l'arrivée de ces jeunes adultes se fait sentir et engendre, à l'heure actuelle, des pressions importantes sur les grands terrains de soccer existants. Ainsi, durant la saison estivale, à cause d'un manque de disponibilité de terrains, il a fallu refuser des inscriptions à l'activité de soccer adulte organisée par la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France. Cette situation s'est répétée pour

d'autres quartiers de l'arrondissement ainsi que pour les inscriptions à l'ASSF. La popularité du soccer intérieur (automne et hiver) auprès des adultes a littéralement explosé au cours des dernières années. En effet, en 2001, seul le jeudi soir était réservé au soccer adulte dans le gymnase de Saint-Louis-de-France. Cet automne, cinq soirs de la semaine sont réservés au soccer adulte (dont une soirée réservée aux dames). À ce rythme, qu'advient-il de l'accessibilité au soccer dans une dizaine d'années? Fait à noter, les statistiques d'inscription de cette clientèle adulte ne sont pas comprises dans les chiffres présentés par l'ASSF.

Vu dans un cadre plus large, le projet de deux grands terrains gazonnés ne vient pas que répondre à de stricts besoins en fait de soccer. En effet, l'aménagement proposé s'inscrit en réponse aux préoccupations publiques en matière de santé et d'hygiène de vie d'une population active et en santé. Il répond en outre directement à la politique générale en matière d'activités physiques, sportives et de plein air de la ville de Québec qui se proclame *la ville active par excellence* ! (Ville de Québec, 2004b et 2004c).

Enfin, cette réalisation serait particulièrement économique pour l'arrondissement (et donc pour la ville de Québec), car l'aménagement de deux terrains de soccer, composante à part entière de la promenade Samuel-De Champlain, éviterait d'hypothéquer d'autres terrains situés dans l'arrondissement pour les convertir en terrains de soccer. De plus, pour la CCN, la construction de ces deux grands terrains permettrait une diminution des coûts du projet car il est moins dispendieux d'installer du gazon que de faire un aménagement paysager. Cela donnerait également, de la part de la CCN et de la Ville de Québec, la preuve qu'elles veulent s'attaquer au manque criant de terrains identifié dans le Plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec (Ville de Québec, 2004a).

2.3. Proximité de la population desservie

Parmi les 1500 joueurs et joueuses de soccer inscrits à l'ASSF, environ 500 proviennent des territoires couvrant le Conseil de quartier de Sillery et la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France. Cela constitue la plus grande densité de joueurs de l'ASSF compris dans un territoire situé dans un rayon de deux kilomètres l'installation prévue des deux terrains de soccer.

La proximité et la facilité d'accès de ces terrains de soccer sont des qualités primordiales pour les adeptes du soccer de l'arrondissement. Aspect écologique et aspect pratique se rejoignant, on observe comment les joueurs des alentours d'une installation sont nombreux à se déplacer à bicyclette pour participer aux entraînements et aux matches. De plus, deux grands terrains de soccer naturels situés dans un cadre de verdure et accompagnés d'aménagements paysagers idoines (haies brise vent,...) compléteraient merveilleusement la vocation récréative et ludique de la future

Promenade Samuel-De Champlain. À cet effet, il faut mentionner que les matches de soccer se déroulent généralement avec la participation d'une équipe receveuse (Sillery ou Saint-Louis-de-France) et une équipe visiteuse. Les équipes visiteuses proviennent de la grande région de Québec et souvent même de tout le Québec à l'occasion des matches (jeunes et adultes) de la saison régulière et des tournois organisés par l'ASSF. Ces deux terrains amèneraient alors une affluence de visiteurs inattendus (parents, supporters, spectateurs...) qui découvrirait alors, par le biais du soccer, un coin exceptionnel de la ville qu'ils n'auraient autrement pas connu.

3. ACCEPTABILITÉ DU PROJET PAR LE MILIEU

Le Conseil de quartier de Sillery, la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France et l'ASSF adhèrent pleinement au concept ainsi qu'à la proposition présentée par la CCN dans la mesure où l'espace dévolu à l'ouest de la Côte-à-Gignac soit principalement consacré aux besoins du soccer. Cela signifie dans les faits la construction de deux grands terrains de soccer. Toute autre option diminutive par rapport aux besoins estimés (ex : perte d'un terrain ou un terrain plus petit) serait considérée comme une perte vis-à-vis de la situation actuelle. Le conseil de quartier de Sillery s'est exprimé très clairement pour le maintien de deux terrains en le mentionnant comme étant une préoccupation lors de l'assemblée du 13 septembre et en le votant sous forme de résolution lors de l'assemblée du 8 novembre dernier (Annexe 5). La Corporation des Loisirs de Saint-Louis-de-France a fait de même lors de l'assemblée de son conseil d'administration du 29 novembre (Annexe 5). Lors de l'assemblée de son conseil d'administration qui s'est tenue le 5 décembre dernier, l'ASSF a adopté une résolution qui va dans le même sens.

4. ÉLÉMENTS À MODIFIER : PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

4.1. Dimension des terrains

En note liminaire de la proposition faite ci-après, il faut savoir que les signataires n'ont pas une connaissance détaillée et complète de la proposition d'aménagement de la future Promenade Samuel-De Champlain. La proposition n'est donc faite qu'à partir des quelques éléments qu'elle a pris dans les rapports disponibles sur le site internet du BAPE et de la CCN. Ainsi, nous laissons le soin aux spécialistes engagés par la CCN d'élaborer un schéma d'aménagement pratique et fonctionnel qui tiendra compte de la proposition présentée ci-après.

En analysant plus précisément l'espace en voie de décontamination situé à l'ouest de la côte à Gignac, on constate que la bande de terrain comprise entre le chemin de fer et le boulevard Champlain a une longueur d'environ 280 mètres et une largeur de plus de 75 mètres. Lors de la première partie de l'audience publique, on

apprenait que les dimensions annoncées du grand terrain de soccer (Terrain A) étaient d'environ 110 m de long par 65 m de large. À l'emplacement prévu du petit terrain on constate qu'il est possible d'installer un autre grand terrain, légèrement plus étroit cependant. L'installation d'un deuxième grand terrain de soccer dont les dimensions seraient d'environ 105 m x 60 m répondrait ainsi aux demandes de terrains de soccer exprimées par le milieu. Cette solution aurait donc l'avantage de remplacer les deux grands terrains actuels tout en gardant une vocation récréative sans compromettre la vocation de l'aménagement de la future Promenade Samuel-De Champlain.

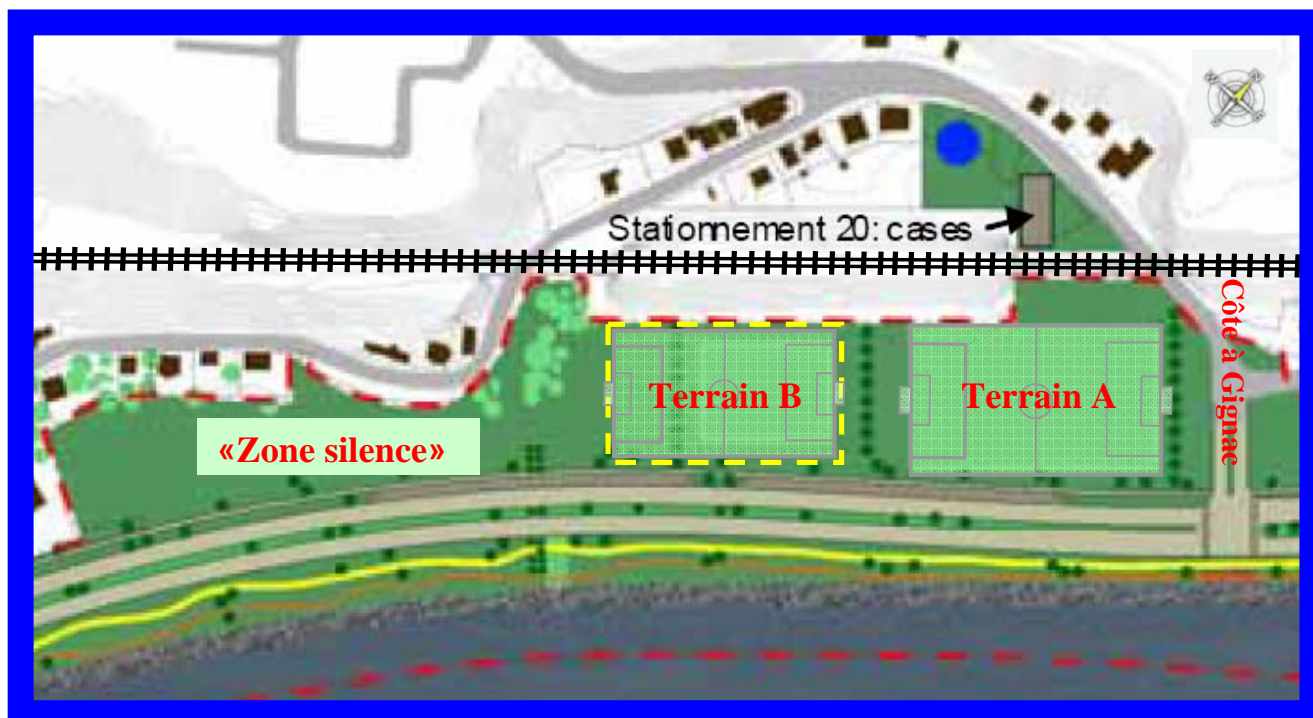


Schéma 1 : Proposition d'aménagement de deux grands terrains de soccer

4.2. Drainage et irrigation

Il est reconnu par tous les spécialistes qu'un bon drainage souterrain d'un terrain de soccer est un des éléments essentiels qui contribue au maintien de la qualité de la surface de jeu. Les coûts d'implantation d'un système de drainage efficace sur un sol qui est déjà excavé comme c'est le cas actuellement sont relativement peu élevés (coût isolé inférieur à 30 000\$) en regard des coûts de réparation récurrents d'une surface mal drainée. En effet les coûts de réparation et de réengazonnement de la superficie d'un seul grand terrain de soccer sont supérieurs à 20 000 \$.

Un terrain de soccer bien drainé est une condition primordiale à la performance de tout bon terrain de soccer. Il est accessible tôt au printemps, se ressuie rapidement après une pluie et il permet une bonne survie du gazon l'hiver. Comme nous l'avons appris suite à la construction du terrain de soccer du parc Saint-Louis-de-France, la

seule installation de drains souterrains n'est pas nécessairement synonyme de bon drainage. Il faut que le sol s'y prête (sol perméable sur plus de 80 cm de profondeur, que le sol ne soit pas compacté par l'équipement lors de la construction et que les drains soient suffisamment profonds pour rabattre la nappe efficacement pour le drainage de la zone racinaire du gazon. De plus, si le sol a un mètre ou plus de profondeur, le système de drainage peut être utilisé en mode irrigation souterraine à condition qu'il soit installé adéquatement. En mode irrigation souterraine, le système de drainage alimente le sol en eau en y maintenant une nappe favorable aux racines des plantes. Cette technique est très utilisée en agriculture dans les zones de climat tempéré avec des périodes humides et sèches. En périodes humides, les drains souterrains fonctionnent en mode de drainage et en périodes sèches, les drains fonctionnent en mode irrigation. L'investissement pour adapter un système de drainage souterrain à l'irrigation souterraine est marginal à comparer au coût d'un système d'irrigation par aspersion. Le terrain de soccer de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier y a été construit avec un tel système et il est l'un des plus beaux de la région. Comme les sols du site où est prévue la construction des terrains de soccer ont été remaniés pour leur décontamination, il devrait posséder une bonne perméabilité sur une profondeur respectable et il y a de fortes chances qu'il se prête à l'installation d'un tel système. Il a été démontré en agriculture que les systèmes de drains souterrains opérés en mode drainage/ contrôle des nappes/irrigation souterraine diminuent les pertes de nitrates et autres contaminants vers l'environnement.

Concernant l'irrigation, la Ville de Québec dispose actuellement d'environ 160 terrains de soccer. Jusqu'il y a peu, à notre connaissance aucun de ces terrains n'était irrigué. Ce n'est que dernièrement, dans le cadre de l'aménagement de deux nouveaux terrains éclairés situés dans le parc Chauveau, qu'un système d'irrigation a été installé. La raison principale tient au fait que durant les périodes nécessitant l'irrigation des surfaces gazonnées en été, la ressource en eau est fortement limitée. En effet, il serait indécent d'arroser un terrain de soccer avec l'eau de la Ville alors qu'on demande aux citoyens de limiter l'utilisation de cette même eau. Jusqu'en 2004, le seul terrain irrigué dans la grande région de Québec (plus de 300 terrains) était celui de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui est situé le long de la rivière Jacques Cartier. L'irrigation de ce terrain se fait à partir de l'eau de la rivière. Ce terrain est le terrain exemplaire en terme de qualité de surface et tous les joueurs et joueuses le citent en exemple pour le plaisir qu'ils ont à jouer sur ce terrain. Les deux futurs grands terrains situés le long de la promenade Samuel De Champlain pourraient utiliser l'eau du fleuve pour être irrigué.

On a donc ici une opportunité unique d'avoir une qualité de surface de jeu exemplaire. Cette opportunité répondrait aux recommandations exprimées dans le document déjà cité *Soccer Proposition Cadre de Gouvernance* (Ville de Québec, 2005b). En effet à la page 8 de ce document on peut lire dans le paragraphe traitant du

« Programme de gestion concertée de l'entretien et de la rénovation des terrains de soccer » la phrase suivante :

« Le plan d'intervention en matière d'aménagement de terrains de soccer 2005-2008 prévoit (...) la mise en place d'un véritable programme d'entretien et de rénovation des surfaces naturelles, de manière à augmenter leur potentiel. Ici, on pense à des terrains à surface technique irriguée et drainée ou encore avec sol manufacturé ».

Les principaux avantages d'avoir deux grands terrains drainés et irrigués, c'est de permettre une utilisation accrue de ces terrains tout en disposant de surfaces de qualité. Les coûts d'entretien et de réparation seront moindres et cela répondrait aux recommandations de la Ville de Québec en ce qui a trait au programme d'entretien et de rénovation des terrains.

4.3. Éclairage

La principale raison évoquée pour ne pas installer d'éclairage artificiel sur un terrain de soccer a trait aux inconvénients dus à la pollution lumineuse sur les habitations avoisinantes. L'utilisation des terrains à des fins de soccer a lieu durant la saison estivale. La période d'utilisation de l'éclairage artificiel est donc relativement restreinte. En effet, durant cette saison, la période de luminosité naturelle est maximale le 21 juin et le crépuscule civil a lieu à 21 h 23 (CNRC, 2005). Les parties de soccer ont lieu de la mi-mai à la fin août. À la mi-mai, ce crépuscule a lieu à 20 h 49 tandis qu'à la fin août, il a lieu à 19 h 57. En général, les entraînements et les parties de soccer sont divisés en deux périodes dont la dernière se termine aux alentours de 21 h. Il en résulte qu'on ne peut pratiquement plus utiliser les terrains non éclairés à partir de la fin juillet si on veut pratiquer du soccer au-delà de 20 h. Le complément d'éclairage apporté artificiellement à partir de 20 h jusqu'à 21 h est donc particulièrement utile car il permet de terminer une activité qui a débuté à la lueur du jour. L'éclairage demandé ne constitue donc qu'un éclairage d'appoint qui est moins agressif qu'un éclairage de pleine puissance.

Dans le cas qui nous occupe, les sources lumineuses sont dirigées vers le fleuve et vers le chemin de fer. Celles qui sont dirigées vers le sud (le fleuve) ne devraient pas poser de problème car il n'y a pas d'habitation avoisinante le long du fleuve. De plus, il est probable que le boulevard urbain de la promenade Samuel-De Champlain soit éclairé ce qui rendra l'éclairage artificiel du terrain de soccer moins dérangent. Les sources lumineuses qui sont dirigées vers le nord ne devraient pas occasionner d'inconvénients majeurs pour les raisons suivantes :

- la butte du chemin de fer (8 à 10 mètres de haut) et le double écran d'arbres (15 à 20 mètres de haut en plus) de 15 mètres de large chacun forment un écran opaque pour la lumière ;
- les sources lumineuses sont localisées sur la partie nord du terrain ;
- les habitations les plus proches sont situées à plus d'une centaine de mètre de la source lumineuse.

Le schéma présenté ci-après (schéma 2) présente un dessin à l'échelle de la configuration physique qu'aurait un terrain de soccer éclairé à cet endroit. On constate à cet effet que l'éclairage n'indisposera que peu ou pas les habitations avoisinantes.



Schéma 2 : représentation schématique (coupe) d'un terrain de soccer éclairé.

À ces considérations d'ordre physique, il faut ajouter que l'arrondissement dispose à l'heure actuelle d'un seul terrain éclairé (celui de Saint-Louis-de-France qui est déjà surutilisé). On nous mentionne que le terrain situé dans le quartier Saint-Denis devrait avoir un éclairage opérationnel à l'été 2006. Cependant, ces deux terrains sont situés plus près des habitations que ne le seront les deux nouveaux terrains de la promenade De Champlain. De plus, dans le quartier Saint-Denis, on nous a mentionné que la population avoisinante s'est déjà plainte de la proximité du terrain de soccer.

On constate donc que l'endroit idéal pour avoir un terrain éclairé est l'un des deux terrains localisés sur la promenade Samuel-De Champlain.

4.4. La « zone silence » : un espace gazonné multifonctionnel

Lors de la première partie des audiences publiques, on apprenait que la zone située à l'ouest de la station de pompage des eaux usées de la ville, « *n'avait pas de fonctions comme telles qui étaient prévues* ». Dans le projet, on mentionne « *qu'en termes conceptuels, il y a des silences* » et que « *cette zone fait partie d'un des silences qui vont être aménagés* ». Cette zone fait approximativement 180 mètres de long par 40 à 70 mètres de large selon les endroits. La suggestion que nous faisons concernant cette zone est de lui donner une fonction générale ludique et de détente en y aménageant une vaste aire gazonnée entourée d'aménagements paysagers où les jeunes et les moins jeunes prendront possession de cette aire de jeux en été comme en hiver. En été, on y verra probablement des jeux de freesbee, des cerfs-volants, des jeux de ballons (volley, badminton,...). Certaines équipes récréatives en manque d'espace pourront s'entraîner à l'occasion au football, au rugby ou au soccer. En effet, pour la pratique des sports de balle, on constate un manque d'espaces d'entraînement et ces surfaces d'entraînement n'ont pas nécessairement besoin de répondre à des dimensions définies (présence de lignes avec mobilier de sport,...). En hiver on pourrait

y organiser des concours de sculpture sur glace ou sur neige pour la population. Cette zone multifonctionnelle pourrait également servir à l'occasion d'événements spéciaux (chapiteaux, courses cyclistes, marathon des deux rives, événements nautiques, floralies, concerts, fêtes de quartier, BBQ, etc.).

5. CONCLUSION

Les propositions d'aménagement faites dans le cadre de ce mémoire visent à améliorer et à rendre plus fonctionnelle la portion située à l'ouest de la Côte-à-Gignac du projet de la Promenade Samuel-De Champlain. Si on regarde le projet dans son ensemble, ces propositions apparaissent comme relativement mineures en terme d'aménagement paysager mais elles auront un impact majeur en terme d'utilisation pour les adeptes du soccer. Les recommandations peuvent se résumer en quatre propositions se libellant comme suit : 1) aménagement de deux grands terrains de soccer; 2) profiter de l'excavation et du terrassement pour installer le drainage et l'irrigation à moindre coût; 3) installer l'éclairage sur le terrain où les inconvénients sont quasiment nuls; 4) aménager la portion « zone silence » en terrain gazonné multifonctionnel. De plus, l'aménagement proposé permettra à la CCN de respecter ses engagements pris lors des audiences publiques ainsi que de répondre favorablement à la requête formulée par l'arrondissement qui souhaite que le projet ait le moins d'impact possible sur la clientèle de soccer et que tout l'espace disponible à l'ouest de la Côte-à-Gignac puisse servir à cette fonction ainsi qu'à l'implantation d'activités de plein air secondaires. Enfin, la présence de deux terrains de soccer cadrerait parfaitement avec la vocation récréative de la future Promenade Samuel-De Champlain comme mentionné explicitement ce 8 juin 2005 par la Commission elle-même selon les termes suivants (CCN, 2005c) : « *Les jardins de la promenade Samuel-De Champlain seront des lieux vivants où les enfants auront encore tout le loisir de courir sur les terrains de soccer et de compter des buts.* »

L'ASSF et la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France se tiennent à la disposition de la Commission de la capitale nationale pour mettre à profit leur expertise dans les infrastructures reliées au soccer et aux loisirs.

Références

- L'appel, 2005. *Un succès qui a pavé la voie. Départ canon pour le programme Études-Sports aux Compagnons*, mars 2005. Journal local hebdomadaire.
- ASSF, 2005. Association de Soccer de Sainte-Foy – Sillery. *Utilisation et besoins en terrains de soccer dans l'arrondissement de Sainte-Foy – Sillery*. 6 pages. Document déposé au conseil d'arrondissement du 9 mai 2005.
- Blais, J. et M. Toussignant, Septembre 2005. *Lettre à l'intention de Monsieur Louis Potvin, directeur arrondissement Sainte-Foy – Sillery*. Objet : Projet football au Séminaires des Pères Maristes. 2 pages.
- CCN, 2004. *La promenade Samuel De Champlain. Étude d'impact sur l'environnement. Volet 1 : Secteur pont Pierre Laporte – Côte de l'Église. Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement du Québec*. Dossier 3211-02-206. 5 avril 2004. 40 pages et annexes. Document BAPE PR5.1.
- CCN, 2005a. *Commission de la capitale nationale du Québec, La promenade Samuel – De Champlain; Volet 1- Secteur pont Pierre-Laporte – côte de l'Église*. Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement. 25 pages + annexes. Document BAPE PR3.2.
- CCN, 2005b. Commission de la capitale nationale du Québec. *La promenade Samuel De Champlain – Fiche technique*. 8 juin 2005, 2 pages.
- CCN, 2005c. Commission de la capitale nationale du Québec. *La promenade Samuel De Champlain – Résumé*. 8 juin 2005, 1 page.
- CNRC, 2005. Conseil National de Recherche du Canada, Institut Herzberg d'astrophysique. Calculatrice des heures de lever et de coucher du soleil. Site internet : http://www.hia-ihc.nrc-cnrc.gc.ca/sunrise_f.html.
- Ville de Québec, 2004a. *Plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec*. Septembre 2004. Prise d'acte à la séance du conseil de Ville du 18 octobre 2004. 121 pages + cartes et annexe. Document BAPE DB 17.
- Ville de Québec, 2004b. **Québec la Ville active par excellence ! Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air**. 40 pages. (voir <http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/document/politiquesports.pdf>).
- Ville de Québec, 2004c. *Plan d'action 2004 – 2006*. Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air. **Québec la Ville active par excellence !** 20 pages. (voir <http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/document/planaction.pdf>).

Ville de Québec, 2005a. *Conseil de quartier : Participer à la vie démocratique*. (voir : http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/organisation/conseil_quartier.shtml#role). Site consulté le 22 novembre 2005.

Ville de Québec, 2005b. *Soccer Proposition Cadre de gouvernance*. Document de travail préparé par Camille Deschênes et Lynn Blanchet, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire. 31 pages.

COLLABORATRICE ET COLLABORATEURS À LA RÉDACTION

Coordination générale et textes

Damien de Halleux, ing., MBA.

Membre de conseil d'administration de l'Association de soccer de Sainte-Foy – Sillery
Vice-Président de la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France

Textes et révision

Mircea Discuteanu

Président de l'Association de soccer de Sainte-Foy – Sillery

Suzanne Durocher

Vice-présidente de l'Association de soccer de Sainte-Foy – Sillery

Robert Lagacé, ing., agr.

Président de la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France

Membre du conseil d'administration de l'Association de soccer Sainte-Foy – Sillery

Révision linguistique

Gaston Bergeron

Secrétaire de la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France

Annexe 1

La promenade Samuel – De Champlain

**Étude d'impact sur l'environnement
Volet 1 : Secteur pont Pierre-Laporte – Côte de l'Église**

**Réponses aux questions et commentaires
du ministère de l'Environnement du Québec**

Dossier du ministère de l'Environnement : 3211-02-206

5 AVRIL 2004

MISE EN CONTEXTE

Le présent document contient les réponses aux questions et commentaires qui ont été adressés par le ministère de l'Environnement à la Commission de la capitale nationale du Québec, en janvier 2004, dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de mise en valeur des berges du Saint-Laurent, dans le secteur entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église, à Québec.

Les questions et commentaires ont porté sur le document suivant :

Genivar 2003. *Étude d'impact sur l'environnement Promenade Samuel-De Champlain. Volet 1 : Secteur pont Pierre-Laporte – côte de l'Église*. Rapport du Groupe conseil GENIVAR pour la Commission de la capitale nationale du Québec. 120 p. et annexes.

Il s'agit donc d'un addenda qui répond à chacune des questions et commentaires du ministère. Des polices de formats différents ont été employées pour distinguer les questions des réponses. De plus, une version corrigée du tableau 7.4 de l'étude d'impact est jointe à la suite des réponses, à [l'Annexe 1](#).

Réponse

La demande de modification de zonage sera déposée à l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery de la Ville de Québec dès que les budgets nécessaires pour la production des plans et devis auront été accordés à la Commission par le gouvernement.

La disparition du parc du Foulon mentionnée à la page 79 semble être un impact difficilement compensable. En effet, dans l'ancienne Ville de Sillery, les espaces pour la pratique des sports extérieurs sont peu nombreux et le secteur à l'étude est isolé physiquement du reste de la communauté de Sainte-Foy et de Sillery.

Quelle est la position de la Ville de Québec et des citoyens concernés sur cet impact? Existe-t-il d'autres endroits disponibles en bas de la falaise pour déplacer les activités de ce parc? L'étude doit préciser les modalités de la relocalisation des équipements et activités utilisés à des fins récréatives. Est-ce qu'il est prévu de déménager ou de réaménager tous les équipements présents (terrains de sport, jeux pour enfants, petits bâtiments de service)?

Réponse

La population locale a signifié à la Commission qu'elle s'opposait à la disparition des terrains de soccer. Ceux-ci ne seront donc que déplacés vers l'ouest, entre la côte Gignac et la côte du Verger. Le choix des équipements à déménager sera dicté par les recommandations du plan directeur des équipements récréatifs de la Ville de Québec. Puisqu'il est prévu que les travaux de la promenade Samuel de Champlain soient réalisés par phases d'ouest en est, les nouveaux aménagements récréatifs et sportifs seront normalement en place avant même la disparition de l'actuel parc du Foulon.

Quel est l'état d'avancement du plan directeur des équipements récréatifs de la Ville de Québec?

Réponse

La version finale du plan directeur des équipements récréatifs de la Ville de Québec devrait être déposé au printemps 2004.

Au sujet des perturbations appréhendées aux infrastructures publiques (page 79), des démarches seront-elles entreprises afin de connaître les préoccupations et les exigences techniques du Canadien National, de la Ville de Québec, de 360 Networks, de Vidéotron, de Bell et d'Hydro-Québec?

Réponse

À cette étape-ci, aucune démarche particulière n'a été entreprise auprès des fournisseurs de service. Des démarches sont prévues à une étape ultérieure du projet, soit après l'obtention du décret gouvernemental.

Annexe 2



La promenade Samuel-De Champlain – Fiche technique

La réalisation de la promenade Samuel-De Champlain, qui vise à redonner à la population l'accès à une partie importante du fleuve Saint-Laurent, sera effectuée par phases.

La phase 1 du projet est constituée de deux zones prioritaires d'intervention qui ont été identifiées sous les expressions de station Victoria et de station du Jardin.

Le coût global de réalisation de cette première phase de la promenade Samuel-De Champlain, est estimé à 70 M\$ comprenant les deux chaînons manquants de la piste cyclable du corridor du Littoral, les aménagements d'un sentier piéton sur la rive et du parc du promontoire de Cap-Rouge, ainsi que les équipements nécessaires pour opérer une navette fluviale pour les cyclistes et les piétons entre le quai Irving et la marina de la Chaudière.

LE PROJET

La restauration des berges fluviales, la transformation du boulevard Champlain en promenade urbaine et la création d'un chapelet d'accès publics au fleuve constituent autant d'interventions sur près de 15 kilomètres qui rapprochent le citoyen du fleuve en plein cœur de l'agglomération urbaine de Québec, entre la gare maritime Champlain et la marina de Cap-Rouge.

LES DEUX STATIONS DE LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN

La station Victoria (entre les ponts de Québec et la côte du Verger)

- déplacement sur une distance de 750 m du boulevard Champlain vers la falaise, à même les anciens terrains de la compagnie Irving, et aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection du boulevard Champlain et de la côte Ross;
- réaménagement du quai Irving;
- création d'un marais d'environ 50 000 m² entre le fleuve et le nouveau boulevard Champlain;
- aménagement d'une promenade piétonne, dont 500 m sur pilotis au-dessus des marais;
- mise en valeur du boisé Irving (74 arbres plus que centenaires, présence de vestiges de l'occupation amérindienne datant d'environ 5 000 ans);
- installation des équipements d'une navette fluviale pour les cyclistes et les piétons reliant le quai Irving à la marina de la Chaudière et au parcours des Anses à Lévis.

La station du Jardin (entre les côtes à Gignac et de l'Église)

- réaménagement du boulevard Champlain en promenade urbaine avec espaces de stationnement en bordure de la chaussée (1,3 km au total);
- création d'un vaste jardin de sculptures minérales et végétales;
- aménagement d'une promenade piétonne ensablée;
- préservation des terrains de sport et de loisirs de la Ville de Québec.

Le corridor du Littoral

La piste multifonctionnelle du corridor du Littoral sera complétée; elle longera le fleuve dans l'anse au Foulon, puis gravira la falaise jusqu'à l'Aquarium du Québec, lequel sera ainsi directement relié au pôle touristique de Place-Royale. La Ville de Québec, de qui relève la gestion du réseau cyclable sur son territoire, la Commission de la capitale nationale du Québec, laquelle a pris le leadership du dossier en finançant 50% des coûts des études préalables et des plans préliminaires, et le ministère des Transports du Québec dont l'emprise de son boulevard Champlain servira parfois d'assise à la piste polyvalente sont les trois partenaires financiers du projet. L'Administration portuaire de Québec (APQ) et le Canadien National (CN) sont les deux principaux propriétaires fonciers concernés par l'implantation du corridor du Littoral.

Du côté est, le premier segment de 3,0 kilomètres débute à l'entrée du quai 107 du port de Québec pour se terminer au pied de la côte de l'Église. La piste se faufile ensuite entre le boulevard Champlain et l'antenne ferroviaire du CN sans interférer directement avec l'une ou l'autre de ces deux principales voies de transport. Le corridor du Littoral passera au-dessus des deux tunnels ferroviaires (gare maritime Champlain et anse Saint-Michel) et jouxtera le boulevard dans les passages étroits de l'anse au Foulon et de la pointe à Puiseaux, sans que ne soit compromise la sécurité des usagers de la piste ou du boulevard. Aussi, de vastes percées visuelles vers le fleuve et la rive sud seront mises en valeur.

Au nord de la station Victoria de la promenade Samuel-De Champlain, le second tronçon débute au sommet de la falaise, à l'ouest de la côte Ross, et se rend jusqu'à l'avenue des Hôtels. La piste sera implantée à l'intérieur de l'emprise de la voie ferrée du CN sur environ 1,5 kilomètre. Les terrains publics longeant la rue de l'Anse et l'avenue Longchamp seront mis à profit pour varier le tracé linéaire de la piste polyvalente. Par ailleurs, on y prévoit l'aménagement de murs végétaux pour préserver l'intimité des quelques résidences contiguës au corridor du littoral.

Les sentiers de la capitale

Le projet *Les sentiers de la capitale* consiste à établir un réseau structuré de sentiers pédestres couvrant l'ensemble des zones urbaines et périurbaines de la capitale nationale du Québec.

La structure du réseau vise essentiellement à :

- dévoiler les plus beaux paysages des villes de la Communauté métropolitaine de Québec ;
- relier les milieux naturels et les parcs aménagés de toute l'agglomération urbaine ;
- relier les sites stratégiques et les portes d'entrée de la capitale nationale du Québec ;
- tisser des liens entre toutes les unités de la Communauté métropolitaine de Québec ;
- se brancher au réseau du *Sentier national* qui se développe au nord de l'agglomération urbaine, dans les MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré.

Dans le cadre de la première phase de réalisation de la promenade Samuel-De Champlain pour 2008, un sentier piéton de 5 km sur la rive sera aménagé entre le marais de l'anse Victoria et le futur parc du promontoire de Cap-Rouge, dans le prolongement du parc Cartier-Roberval, en passant par la plage Jacques-Cartier et la marina de Cap-Rouge.

Pour en savoir plus, veuillez consulter notre site Internet : www.capitale.gouv.qc.ca

Commission de la capitale nationale du Québec, 8 juin 2005

Annexe 3

La promenade Samuel-De Champlain 2005-2008 – Résumé

Dans le cadre des célébrations du 400^e anniversaire de Québec en 2008, la Commission de la capitale nationale du Québec entreprend la restauration des berges fluviales et la création d'accès publics au fleuve Saint-Laurent sur la bande riveraine de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery.

Le noyau central du projet de la promenade Samuel-De Champlain s'étend du pont de Québec au pied de la côte de l'Église. Les terrains de la société Irving situés au pied de la côte Ross seront décontaminés et transformés en vaste marais côtier dont l'écosystème respirera au gré des marées. Le quai et son tout nouveau bâtiment de services accueilleront les pêcheurs ainsi que les cyclistes et les piétons qui débarqueront de la navette fluviale provenant de la rive sud. On empruntera à pied la promenade sur pilotis au-dessus du marais, on foulera le sol du boisé Irving où les Amérindiens campaient il y a 5 000 ans et, le long du fleuve, on retrouvera le simple plaisir de marcher sur une grève de deux kilomètres où des épis minéraux protégeront des colonies végétales habitées par des poissons et des oiseaux migrateurs.

Les vastes jardins, dont les alignements rappelleront l'époque de la construction navale et des quais à perte de vue, seront conçus pour accueillir des sculptures en plein air et favoriseront la tenue d'événements telles les floralies internationales. L'accès à la promenade par le boulevard urbain sera facile ~~en tout temps : on stationnera sur la rive, de façon sécuritaire et sans incommoder la circulation ni les résidents du chemin du Foulon.~~ Les jardins de la promenade Samuel-De Champlain seront des lieux vivants où les enfants auront encore tout le loisir de courir sur les terrains de soccer et de compter des buts.

Les cyclistes et les patineurs ne seront pas en reste. Le corridor du Littoral sera complété avant même que le gouvernement du Québec annonce la fin du vaste chantier de la Route verte à la grandeur de la province. Les concepteurs vont réussir à élever la piste cyclable au-dessus des voies ferrées du Canadien National et de Québec-Gatineau, à l'accrocher au boulevard pour longer le fleuve puis à lui faire grimper la falaise jusqu'à l'Aquarium du Québec, relié par le fait même, au pôle touristique de Place-Royale.

Lévis participera aussi aux célébrations des fêtes du 400^e. En effet, la Commission prévoit aménager à la marina de la Chaudière un quai pour que les cyclistes, les patineurs et les marcheurs puissent faire la navette entre le corridor du Littoral et le parcours des Anses en passant par le quai Irving.

Vers l'ouest, un sentier piéton de 5 kilomètres sera aménagé sur la rive, entre le marais de l'anse Victoria (au pied de la côte Ross) et le nouveau parc du promontoire de Cap-Rouge, dans le prolongement du parc Cartier-Roberval, en passant par la plage Jacques-Cartier et la marina de Cap-Rouge.

Pour en savoir plus, veuillez consulter notre site Internet : www.capitale.gouv.qc.ca

Commission de la capitale nationale du Québec, 8 juin 2005

Annexe 4



La promenade Samuel – De Champlain

Volet 1- Secteur pont Pierre-Laporte – côte de l'Église

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Septembre 2005

Enfin, toujours en phase d'exploitation, le projet occasionnera des impacts d'importance mineure sur la circulation du boulevard en raison de la présence du nouveau carrefour giratoire.

Par ailleurs, l'implantation de la Promenade Samuel-De Champlain aura pour effet de générer plusieurs impacts positifs d'importance majeure. Les plus significatifs sont un gain d'habitats pour les différentes espèces animales et végétales du littoral, un accès accru au fleuve et à ses berges pour la population régionale par un gain d'espaces publics, la création d'un marais et la mise en valeur du boisé Irving à même les aménagements de la Station Victoria, ainsi que la réutilisation à des fins récréatives et touristiques de terrains vacants, dont certains sont déjà en voie de décontamination. Les autres impacts positifs significatifs d'importance moyenne associés à la réalisation du projet sont la conservation et la réutilisation du quai Irving qui sera intégré à la Station Victoria ainsi que l'amélioration de la fluidité de la circulation et de la sécurité des usagers du futur boulevard, en raison de sa nouvelle géométrie.

En ce qui concerne le milieu visuel, le projet de réaménagement du boulevard Champlain modifiera considérablement le paysage existant par le déplacement du nouveau tracé et par la construction des aménagements prévus tout le long de son parcours. Toutefois, le projet de réaménagement aura des impacts positifs sur l'ensemble des unités de paysage et aussi sur le champ visuel des observateurs riverains et des usagers du boulevard.

La réalisation de la promenade Samuel-De Champlain aura, somme toute, des répercussions positives sur le territoire d'étude et sur l'ensemble des rives fluviales. En plus de contribuer à mettre en valeur le littoral et à faire redécouvrir les berges du Saint-Laurent à la population de Québec et à ses visiteurs, la promenade sera la première phase d'un vaste projet de mise en valeur qui servira de déclencheur à des projets connexes comme ceux du train touristique et de la navette fluviale. Sa réalisation pourra également inciter d'autres organismes ou autorités compétentes en la matière, en dehors du territoire de la capitale nationale, à restaurer les berges, à aménager les espaces riverains et à mettre en valeur le littoral du Saint-Laurent afin de redonner le fleuve à la population.

La Commission a accepté la recommandation émise par son consultant en environnement, Groupe conseil Génivar, à l'effet de ne pas déplacer le boulevard entre les côtes du Verger et Gignac. Cette modification mineure au projet permettra d'annuler deux impacts négatifs significatifs et viendra diminuer les coûts de construction du projet et cela, sans du tout altérer l'intégrité du concept de la Promenade Samuel-De Champlain. D'abord, le retrait de cette courbe peu prononcée ferait en sorte qu'aucune résidence ne serait affectée par l'augmentation sensible du bruit attribuable au rapprochement du futur boulevard. De plus, l'espace récupéré, présentement en voie de décontamination, pourrait servir à accueillir les équipements sportifs du parc du Foulon, notamment les terrains de soccer, que l'on prévoit sacrifier pour aménager la Station du Jardin.

Annexe 5 : Résolutions des organismes signataires

Extrait du procès verbal de la séance du conseil d'administration du Conseil de quartier de Sillery du 13 septembre 2005:

Accès au fleuve

Le concept définitif pour la Promenade Samuel-de-Champlain sera connu au mois de novembre. Le Conseil se donne comme mandat de s'assurer que les recommandations des citoyens de Sillery sont respectées dans le projet final, telles que la préservation des terrains de soccer et la création d'un parc linéaire en bordure de la falaise du promontoire du Littoral-Ouest, la continuation logique du concept.

Résolution de la séance du conseil d'administration du Conseil de quartier de Sillery du 9 novembre 2005:

***Résolution 05CA23 :** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement que le Conseil de quartier de Sillery s'associe à l'Association de soccer de Ste-Foy et de Sillery (ASSFS) afin de maintenir deux terrains de soccer dans le projet d'aménagement de la Promenade Samuel-de-Champlain, et à être éventuellement co-signataire du mémoire qui sera déposé au Bureau des Audiences publiques sur l'environnement (BAPE).*

Résolution 05-04-01 de la séance du conseil d'administration de la Corporation des loisirs de Saint-Louis de France du 29 novembre 2005

Sur proposition de Monsieur Damien de Halleux, dûment appuyée par Monsieur Gilbert Lefebvre, il est résolu que la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France s'associe au Conseil de quartier de Sillery et à l'Association de soccer de Sainte-Foy - Sillery (ASSF) afin de maintenir deux grands terrains de soccer dans le projet d'aménagement de la Promenade Samuel-de-Champlain, et à être co-signataire du mémoire qui sera déposé et présenté au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Adopté à l'unanimité.

Résolution de la séance du conseil d'administration de l'Association de soccer de Sainte-Foy – Sillery tenue le 5 décembre 2005

Sur proposition de Suzanne Durocher, dûment appuyée par Jean-Marc Mercier, il est résolu que l'Association de soccer de Sainte-Foy - Sillery (ASSF) s'associe au Conseil de quartier de Sillery et à la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France afin de maintenir deux grands terrains de soccer dans le projet d'aménagement de la Promenade Samuel-de-Champlain, et à être co-signataire du mémoire qui sera déposé et présenté au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Adopté à l'unanimité.